



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Sommaire :

- I. Mot du Président**
- II. Faits marquants 2025**
- III. Nos missions en santé au travail**
- IV. Nos adhérents**
- V. Nos équipes**
- VI. Nos partenaires**
- VII. Notre gouvernance**
- VIII. L'état de réalisation de l'ensemble socle de services de l'année écoulée**
- IX. L'état de la réalisation du projet de service**
- X. L'état de réalisation des engagements du SPSTI et des autres signataires du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)**
- XI. Nos projets 2026**

I. Mot du Président

L'année 2025 a été marquée par une activité en progression, illustrée par une augmentation du nombre d'adhérents et de salariés suivis par le centre. Comme les années précédentes, le Service et ses équipes ont poursuivi la mise en œuvre de la démarche de certification.

Grâce à des efforts importants, une part significative des procédures a été rédigée en vue de l'obtention de la certification de niveau 1. L'accompagnement de la société Ingeris constitue un véritable atout pour préparer efficacement cette échéance prévue en 2026. Les actions menées par l'ensemble des équipes au cours de l'année contribuent pleinement à notre objectif d'amélioration continue de la qualité des services rendus à nos adhérents et à leurs salariés, notamment en matière de prévention primaire et de suivi individuel.

Parmi les avancées notables, la mise en place d'une cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) a permis de renforcer l'accompagnement des salariés à risque, en favorisant le travail pluridisciplinaire entre les différents acteurs (médecin du travail, IDEST, psychologue du travail, assistant social et Cap Emploi).

Le Service a également intensifié l'utilisation du progiciel uEgar, afin d'optimiser les reportings statistiques nécessaires au respect de nos obligations réglementaires et d'améliorer le pilotage quotidien de notre activité.

Dans la continuité des années précédentes, nous poursuivons nos efforts pour développer notre Service et accompagner toujours plus efficacement nos adhérents et leurs salariés. Je tiens à saluer l'engagement et la qualité du travail réalisé par l'ensemble des équipes tout au long de cette année.

II. Faits marquants 2025

L'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif de l'accompagnement de nos adhérents, notamment à travers une présence accrue sur le terrain, visant à développer des actions de prévention primaire. Elle a également été consacrée à l'intensification des travaux liés à la préparation de notre dossier de certification.

À ce titre, plusieurs faits marquants peuvent être retenus :

- L'obtention du titre professionnel de Conseiller en Prévention des Risques Professionnels (CPRP) par notre assistant en santé au travail, Antoine Pardo. Cette qualification lui permettra d'occuper pleinement ces fonctions à compter de 2026 ;

- La réalisation, au cours du premier semestre 2025, d'une mission d'audit par la société Ingeris, ayant permis d'évaluer l'état d'avancement de nos travaux en vue de la certification ;
- À la suite de cet audit, la mise en place d'un accompagnement par Madame Flavia Cochet, depuis septembre 2025. Son expertise en qualité a permis des avancées significatives dans la structuration et la consolidation de notre dossier de certification ;
- La création d'une cellule PDP, opérationnelle depuis juin 2025, dédiée au suivi des salariés accompagnés par le Service et présentant un risque de désinsertion professionnelle ;
- La refonte complète de notre site Internet, afin de le mettre en conformité avec les exigences de la SPEC 2217. Nos adhérents disposent désormais d'un accès numérique à l'ensemble des informations et services pratiques du Service.

L'ensemble de ces actions témoigne d'une montée en qualité de nos services, en adéquation avec les exigences réglementaires en vigueur. D'ores et déjà, les efforts engagés dans le cadre de la certification ont contribué à renforcer les compétences de nos équipes et à améliorer l'efficacité de leurs interventions.

III. Nos missions en santé au travail

Rappelons que le SISTBP a été créé le mardi 10 février 1953, dans l'ancien immeuble acquis par le Syndicat de Garantie de la Boulangerie de Paris et de la Seine contre les accidents du travail, 35, rue Etienne-Marcel.

Le Syndicat de Garantie ayant été absorbé par la Sécurité Sociale, l'immeuble fut cédé à notre Syndicat et c'est là que fonctionne, depuis janvier 1953, notre service créé par notre Syndicat en vue de satisfaire aux prescriptions de la loi relative à la Médecine du Travail.

Notre association a pour objet, d'une part, l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service interentreprises de Santé au Travail afin d'appliquer des dispositions relatives à la santé au travail et la fourniture d'une prestation « santé-travail » comprenant notamment une activité de prévention des risques dans le cadre de la pluridisciplinarité, avec « pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail », conformément aux dispositions de l'article L 4622-2 du Code du travail relatif aux missions des SIST.

L'association peut notamment, dans ce cadre, favoriser, grouper, gérer toutes les institutions et tous les organismes répondant aux dispositions légales et réglementaires (lois du 11 octobre 1946 et du 20 juillet 2011) et de tout texte modificatif nouveau qui pourrait venir les préciser ou s'y substituer.

Le projet de service mis en place par la Commission Médico Technique et validé par la Commission de Contrôle et le Conseil d'Administration, à partir du suivi médical effectué par les Médecins du travail du SISTBP met en évidence quatre types de thématiques risques :

Deux thèmes en conformité avec les priorités régionales :

- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Prévention des TMS

Deux thèmes propres au SISTBP, en raison des risques professionnels de la population de salariés suivie :

- Prévention de l'allergie à la farine
- Prévention de la carie du pâtissier

A ces quatre thèmes, nous avons ajouté le thème prioritaire des Risques Psycho Sociaux (RPS) fixé par le nouveau plan régional de santé au travail.

Le nouveau CPOM V3, signé début 2025 avec la CRAMIF, a défini de nouveaux objectifs pour notre service en complément des thématiques fixées par notre projet de service :

- Volet 1 (obligatoire) : Prévention de la désinsertion professionnelle ;
- Volet 2 (obligatoire) : Prévention des chutes de hauteur et de plain-pied ;
- Volet 3 (facultatif) : Prévention des troubles musculo-squelettiques.

IV. Nos adhérents

Au cours de l'année 2025, le Service a compté 705 entreprises adhérentes, représentant un total de 7 513 salariés suivis. Conformément à notre agrément, ces entreprises exercent leur activité principale dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie.

Par rapport à 2024, le nombre d'adhérents a progressé de 4,44 %, soit 30 entreprises supplémentaires. Le nombre de salariés suivis a également augmenté de 5,30 %, représentant une hausse de 378 salariés. Il convient de souligner que le nombre d'adhérents reste en augmentation par rapport à 2021 (643 entreprises), confirmant une dynamique de croissance sur les dernières années.

Cette évolution témoigne du dynamisme du Service sur le terrain, ainsi que de l'appropriation progressive par les adhérents des modalités d'adhésion en ligne, mises en place au cours des exercices 2023 et 2024. La baisse observée en 2024 par rapport à 2023 s'expliquait principalement par cette phase d'adaptation à ces nouveaux outils.

Par ailleurs, si l'on considère les entreprises et les salariés ayant été suivis au moins une journée par le Service au cours de l'année 2025, le total

s'élève à 915 adhérents et 10 435 salariés. Le tableau ci-dessous reprend ces données par taille d'entreprise :

Répartition selon la taille des établissements du secteur privé au 31/12/2025	Etablissements actifs	Individus suivis
De 1 à 10	568	3107
De 11 à 49	335	6354
De 50 à 199	12	974
De 200 à 249		
Total	915	10 435

✓ **Tableau indiquant le nombre d'adhérents en fonction de l'effectif salariés suivi au 31/12/2025 :**

Colonne1	Adhérents	Salariés suivis
De 1 à 4	145	381
De 5 à 10	273	1857
De 11 à 49	278	4574
De 50 à 199	9	701
De 200 à 249	0	0
Total	705	7513

Les entreprises adhérentes sont majoritairement des Très Petites Entreprises (TPE) ou des Petites et Moyennes Entreprises (PME), dont les salariés bénéficient principalement d'un suivi individuel simple. Les situations relevant d'un suivi individuel renforcé restent peu nombreuses.

✓ **Tableau indiquant le nombre de salariés suivis par catégorie d'effectif déclaré :**

Catégorie d'effectif déclaré ▼	Effectif ▼
SIA	968
SIR	48
SIS	6496
Total	7513

Les salariés suivis par notre service sont majoritairement déclarés par leur employeur en catégorie SIS. Ceux relevant de la catégorie SIA sont principalement des travailleurs de nuit ainsi que des apprentis.

V. Nos équipes

L'équipe du SISTBP était composé en 2025 :

✓ **1 médecin :**

Prénom et Nom	Temps de travail	
Karim TAKHI	Temps Plein	01/01 au 12/12/2025
Sonia KHERZI	Temps partiel (4,5 jrs / sem.)	02/12 au 31/12/2025

✓ **2 infirmières (IDEST) :**

Prénom et Nom	Temps de travail	
Alicia MEHILA	Temps partiel (4jrs / sem.)	01/01 au 31/12/2025
Céline CHOQUET	Temps plein	01/01 au 31/12/2025
Corentine VULLIET	Temps partiel (4 jrs / sem.)	03/02 au 31/12/2025

Mesdames Choquet et Méhila sont toutes deux titulaires du DIU de santé au travail. Madame A. Méhila est également diplômée en ergonomie. Cette dernière a été en congé maternité puis en congé parental du 1er février au 31 décembre 2025. Elle a été remplacée par Madame C. Vuillet pendant toute la durée de son absence.

✓ **2,5 secrétaires médicales :**

Prénom et Nom	Temps de travail	
Patricia WOLFF	Temps partiel (4jrs/ sem.)	01/01 au 30/09/2025
Ana CUNHA	Temps plein	01/01 au 31/12/2025
Antoine PARDO	Temps partiel (2,5 jrs/sem.)	01/01 au 31/12/2025

P. Wolff a pris sa retraite à compter du 01/10/2025. Elle n'a pas été remplacée jusqu'au 31/12/2025.

✓ **Préventeur :**

Prénom et Nom	Temps de travail	
Antoine PARDO	Temps partiel (2,5 jrs/sem.)	01/01 au 31/12/2025

A. Pardo a terminé sa formation de Conseiller en Prévention des Risques Professionnels (CPRP) auprès de l'Afométra en juillet 2025. Il a été diplômé en décembre 2025.

VI. Nos partenaires

Notre service compte 4 partenariats sont :

- **Le Syndicat des Boulangers du Grand Paris** : Cette organisation professionnelle, dont le Président assure également la présidence du Conseil d'administration du SISTBP, joue un rôle clé dans la promotion du SISTBP sur le territoire du Grand Paris, notamment auprès des artisans boulangers-pâtisseries. Grâce à son action, la notoriété du SISTBP est solidement établie au sein de la profession, ce qui contribue activement au développement du nombre d'adhérents. Ce partenariat de longue date constitue un appui stratégique précieux et participe pleinement à la croissance et à la pérennité des activités du SISTBP.
- **La SOVERIAL** : Cette société spécialisée dans la vérification et le diagnostic des métiers de l'alimentaire intervient pour le compte du SISTBP afin de mettre en place ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ces prestations sont rendues possibles grâce à l'habilitation IPRP obtenue par son responsable, O. Abafour. La valeur ajoutée de ce partenariat repose sur l'expertise pointue en boulangerie développée par la SOVERIAL au cours de ses 12 années d'existence.
- **Ballast Prévention – Santé au Travail** : Comme mentionné au chapitre IV, le départ de notre psychologue du travail nous a amenés à faire appel aux services d'un cabinet spécialisé en santé au travail. Ce cabinet assure plusieurs prestations réparties sur l'année :
 - 1 demi-journée par mois de permanence d'écoute psychologique sur site, à destination des salariés.
 - 2 demi-journées consacrées à des actions de sensibilisation aux risques psychosociaux (RPS), spécifiquement pour nos entreprises adhérentes de grande taille.
 - 5 demi-journées par an dédiées à l'accompagnement de nos adhérents dans le cadre d'entretiens individuels ou de conseils personnalisés.
 - 2 demi-journées consacrées à la construction d'outils de prévention spécifiques, organisées sous forme de groupes de travail avec des représentants du métier de boulanger-pâtissier.
 - 2 journées d'Assistant Social avec Alexandre Sinet qui intervient au SISTBP depuis début 2025.

Ces partenariats ont permis d'assurer pleinement les missions confiées à notre service en 2025.

VII. Notre gouvernance

Le SISTBP est dirigé par les instances suivantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau.

L'Assemblée Générale est composée de tous les adhérents du service à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an pour valider les orientations stratégiques prises par le CA et son bureau.

Le Conseil d'Administration est composé statutairement par :

- **Collège employeur :**

- Franck Thomasse (Syndicat des Boulangers du Grand Paris)
- Philippe Gosselin (Syndicat des Boulangers du Grand Paris)
- Jean-Yves Boullier (Syndicat des Boulangers du Grand Paris)
- Dominique Eury (Syndicat des Boulangers du Grand Paris)
- Philippe Pailliette (Syndicat des Boulangers du Grand Paris)
- Wilson Piques (Fédération des Entreprises de la Boulangerie)

- **Collège salarié :**

- Didier PIEUX (FO)
- Sabrina ZINZIUS (CFDT)
- Abdelali HAMMOUTI (UNSA)
- Bernard PECULIER (CGT)
- Philippe SOULARD (CFTC)
- Laurence STUBER (CFE/CGC)

La composition du Bureau du Conseil d'Administration est la suivante :

- Président : Franck THOMASSE
- Vice-Président : Didier PIEUX
- Secrétaire : Philippe GOSSELIN
- Trésorier : Laurence STUBER

La Commission de contrôle est composée des membres du Conseil d'Administration.

VIII. L'état de réalisation de l'ensemble socle de services de l'année écoulée 2025

⇒ Offre socle – Prévention des risques professionnels

	Données
Nombre d'entreprises n'ayant pas fait l'objet de la réalisation d'une FE dans le délai d'un an	47
Nombre d'entreprises adhérentes n'ayant pas fait l'objet de l'actualisation d'une FE dans le délai de 4 ans.	39
Nombre d'entreprises adhérentes individuellement informées du DUERP	103
Nombre d'entreprises adhérentes accompagnées pour le DUERP à leur demande	6
Nombre d'entreprises adhérentes ayant bénéficié d'une diffusion (information au DUERP)	103
Pour les entreprises de moins de 50 salariés, nombre d'entreprises ayant bénéficié d'actions de prévention définies pour le DUERP	6
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'au moins une action de prévention primaire au cours des 4 dernières années	386
Nombre de participation du SISTBP à une réunion CSE/CSSCT	3
Présentation en CMT du bilan des activités Prévention des risques professionnels	21/04/2026
Présentation en CA d'une synthèse du bilan des activités Prévention des risques professionnels	29/04/2026

⇒ **Offre socle – Suivi individuel de l'état de santé en 2025**

	Données			
Visites et examens réalisés et pourcentages respectifs par type de visite		2025	Evol° 24/25	
	Embauche	1273	44,90%	+ 19,08%
	Occasionnelle	427	15,06%	+ 13,56%
	Périodique	659	23,25%	+ 3,94%
	Préprise	213	7,51%	+ 30,67%
	Reprise	263	9,28%	+ 13,85%
	Visites réalisées	2835	100%	+ 14,64%
Réalisé dans l'année n-1 :				
Entretiens infirmiers réalisés et pourcentages respectifs par type de visite	Embauche	1154	68,57%	
	Occasionnelle	1	0,06%	
	Périodique	528	31,37%	
	Visites réalisées	1683	100,00%	
Nombre de convocations délivrées pour les visites et les examens	SIA		290	
	SIS		248	
	SIR		29	
	Visite embauche apprentis		325	
	Total des convocations		892	
Nombre de visites et d'examens réalisés	Nombre de visites réalisées = 2 835			
	Nombre d'examen réalisés = 2 719			
Présentation en CMT du bilan du suivi individuel de l'état de santé	21/04/2026			
Présentation en CA d'une synthèse du bilan des activités du suivi individuel de l'état de santé	29/04/2026			

• **Nombre d'inaptitudes prononcées en 2025 :**

Au cours de l'année 2025, 169 inaptitudes ont été prononcées, dont 119 avec dispense de reclassement. Ce chiffre montre les difficultés rencontrées par le secteur pour reclasser en interne un salarié inapte à son poste.

✓ **Annexes au tableau ci-dessus :**

– Suivi individuel des salariés – Indicateurs d'activité 2025

Nombre d'examens selon la nature des examens réalisés en 2025		Réalisés par un.e médecin	Réalisés par un.e IDEST	Dont orientations vers le MDT	Total	Dont téléconsultations
Embauche	Visite d'Information et de Prévention Initiale	119	1 154		1 273	
		119	1 154		1 273	
Occasionnelle	Complément ajouté sur dossier	4	1		5	
	Visite à la demande de l'employeur	58			58	1
	Visite à la demande du médecin du travail	153			153	
	Visite à la demande du salarié	44			44	
	Visite à la demande du salarié "Confidentielle"	95			95	
	Visite occasionnelle à la demande de l'IDEST	67			67	
	Visite occasionnelle à la demande du médecin traitant/ spécialiste	5			5	
		426	1		427	1
Périodique	Visite d'Information et de Prévention Périodique	131	528		659	
		131	528		659	
Prereprise	Visite de pré reprise demandée par le médecin conseil	3			3	
	Visite de pré-reprise demandée par le médecin du travail	36			36	
	Visite de pré reprise demandée par le médecin traitant	9			9	
	Visite de pré reprise demandée par le salarié	165			165	
		213			213	
Reprise	Visite de reprise après accident du trajet	14			14	
	Visite de reprise après accident du travail	58			58	
	Visite de reprise après congé parental	4			4	
	Visite de reprise après maladie	151			151	
	Visite de reprise après maladie professionnelle	23			23	
	Visite de reprise après maternité	13			13	
		263			263	
Total		1 152	1 683		2 835	1

⇒ **Offre socle – Présentation de la Désinsertion Professionnelle et maintien dans l'emploi en 2025**

	Données
Nombre d'entreprises adhérentes ayant bénéficié d'une sensibilisation collective au maintien dans l'emploi	271
Nombre d'orientation vers la CPDP	26
Nombre de maintien au poste	4
Nombre de maintien dans l'emploi	7
Nombre de reclassement professionnel	1
Nombre de licenciement (inaptitude, refus du salarié,...)	10
Nombre de réunions et de participants toutes entreprises adhérentes	0
Pour la partie sociale, nombre de demande de reconnaissance RQTH	9
Pour la partie sociale, nombre de maintien au poste	7
Pour la partie sociale, nombre de maintien dans l'emploi	16
Pour la partie sociale, nombre de reclassement professionnel	2
Pour la partie sociale, nombre d'inaptitude	10
Pour la partie sociale, nombre de refus du salarié	0
Nombre d'actions d'accompagnement social des salariés lié au risque de désinsertion professionnelle	271
Présentation en CMT du bilan de la CPDP	21/04/2026
Présentation en CA d'une synthèse du bilan de la CPDP	29/04/2026

✓ **Annexes au tableau ci-dessus :**

– Orientation PDP 2025

Origine de l'orientation en MEE	Nombre d'individus
Autre orientation externe	1
IDEST	1
Médecin du travail	23
Médecin généraliste	1
Total	26

Origine de l'orientation	Nombre d'individus
AT/MP	7
finance (endettement, surendettement)	5
habitat/logement	2
PDP	18
santé (autre que AT/MP)	3
Total	35

– Situation et dispositifs des parcours 2025

Situation initiale de l'individu	Nombre d'individus
accompagnement à la création d'activité	1
cessation d'activité	1
En arrêt	7
En poste avec aménagement	1
En poste sans aménagement	1
Handicap	1
Inaptitude	3
Invalidité	1
maintien sur le poste	12
parcours interrompu par le salarié	2
reclassement externe à l'entreprise	2
reclassement interne sur un autre poste	1
rente AT/MP	2
Retraite	1
Total	36

Situation individu issue du parcours	Nombre d'individus
En poste avec aménagement	1
En poste sans aménagement	1
Handicap	1
Inaptitude	10
maintien sur le poste	1
reclassement externe à l'entreprise	1
reclassement interne sur un autre poste	1
Retraite	1
Total	17

Dispositif mis en place	Nombre d'individus
adaptation de la situation de travail, aménagement définitif du temps de travail	4
bilan formation (bilan de compétences)	2
conseil en évolution professionnelle (CEP)	1
essai encadré	2
pension d'invalidité	1
reconnaissance de la maladie professionnelle	9
reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	9
tableau des tâches / étude de poste	1
temps partiel / travail aménagé, pour raison médicale	5
Total	34

IX. L'état de la réalisation du projet de service

	Données nationales
Nombre de sensibilisation bucco-dentaire des apprentis par le médecin du travail lors de la visite médicale, par les encadrants dans le CFA et sensibilisation des salariés par le médecin du travail.	325 apprentis vus en visite par le médecin.
Nombre d'actions de prévention du risque professionnel carieux dès l'apprentissage en CFA, démarche faite en partenariat avec AG 2 R La Mondiale.	186 sessions dans 89 CFA 2 464 apprentis sensibilisés
Nombre de séances d'éducation et de dépistage en classe par un chirurgien-dentiste de l'UFSBD.	186 sessions dans 89 CFA 2 161 apprentis dépistés
Réalisation d'une affiche à destination des employeurs sur les risques carieux et leur prévention.	1 affiche dédiée distribuée dans chaque CFA

X. L'état de réalisation des engagements du SPSTI et des autres signataires du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

	Données
Au titre du volet 1 : la prévention de la désinsertion professionnelle Constituer une cellule PDP opérationnelle au sein du SPSTi	La cellule PDP a été formalisée en juin 2025.
Structurer, au sein du SPSTi, la démarche d'accompagnement de maintien en emploi des salariés en risque de désinsertion professionnelle	La CPDP a suivi 26 salariés
Améliorer l'articulation entre les partenaires du maintien en emploi pour gagner en efficience	7 salariés ont été maintenus en poste dans le cadre de la CPDP
Détecter des salariés en risque de désinsertion professionnelle par le SPSTi	271 salariés ont fait l'objet d'un suivi au cours de l'année 2025.

Accompagner les salariés détectés en risque de désinsertion professionnelle dans un parcours de maintien en emploi	26 salariés ont fait l'objet d'un parcours de maintien en emploi au sein de la CPDP.
Organiser des temps d'échanges sur la prévention de la désinsertion professionnelle, entre les professionnels concernés	1 réunion trimestrielle est organisée avec les membres de la CPDP
Au titre du volet 2 : la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied Prioriser des secteurs d'activité	La boulangerie pâtisserie
Agir en prévention primaire du risque de chutes de hauteur et de plain-pied dans des entreprises relevant des secteurs prioritaires retenus par le SPSTi	392 adhérents sont couverts par une FE de moins de 4 ans. Cela représente 5390 salariés suivis. La prévention concernant le risque de chute est systématiquement vu à cette occasion. 104 FE ont été créées ou mise à jour en 2025.
Accompagner des entreprises relevant des secteurs prioritaires retenus par le SPSTi, dans l'organisation de l'accueil et l'intégration des jeunes salariés de moins de 30 ans, des apprentis et des nouveaux embauchés, en prévention du risque de chutes de hauteur et de plain-pied	Nous n'avons pas de statistique à ce sujet. Nous le mesurerons en 2026.

Au titre du volet 3 : la prévention des troubles musculo-squelettiques dans le secteur de la boulangerie / pâtisserie Agir en prévention primaire du risque de troubles musculo-squelettiques dans des entreprises du secteur de la boulangerie / pâtisserie	Les risques aux TMS sont systématiquement vus lors de la création et la mise à jour des FE. Ainsi 392 adhérents ont été vus dans les 4 dernières années pour les sensibiliser sur les TMS dont 104 entreprises en 2025.
Capitaliser des actions en prévention primaire des troubles musculo-squelettiques et diffuser des bonnes pratiques auprès d'entreprises adhérent au SPSTi	Plaquette dédiée au TMS en boulangerie pâtisserie (téléchargeable sur notre site Internet et en distribution libre dans la salle d'attente de notre service. Sensibilisation auprès des salariés suivis reçus en visite (VIP et VIPI). Sensibilisation des chefs d'entreprise lors de la réalisation d'une fiche d'entreprise durant lequel un diagnostic avec préconisation est fait à ce sujet.
Présentation en CMT du bilan du CPOM	21/04/2026
Présentation en CA d'une synthèse du bilan du CPOM	29/04/2026

XI. Nos projets 2026

Dans le cadre de sa mise en conformité avec la réforme de la santé au travail, le SISTBP poursuivra en 2026 la dynamique engagée en 2025.

Plusieurs projets structurants seront ainsi menés au cours de cet exercice :

- Le développement des actions de terrain sera renforcé grâce à l'appui de l'équipe pluridisciplinaire, notamment avec la pleine prise de fonctions du CPRP, opérationnel à 100 % en 2026.
- Des actions de sensibilisation seront déployées autour des risques psychosociaux (RPS), du risque de chute et des troubles musculosquelettiques (TMS). Un accent particulier sera également mis sur l'information des adhérents concernant le cadre juridique applicable en matière de santé au travail.
- La stabilisation et le renforcement de l'équipe médicale se poursuivra avec le recrutement d'un second médecin du travail.
- L'utilisation de l'outil uEgar sera renforcée, notamment par l'amélioration de l'extraction et de l'analyse des données, afin d'assurer un meilleur suivi de l'activité en lien avec le projet de service et le CPOM.
- Les actions de terrain, telles que les visites en entreprise, seront poursuivies afin de maintenir une proximité avec les adhérents et de promouvoir une démarche de prévention primaire.
- La prévention sera également développée en collaboration avec le comité d'experts paritaire de la branche boulangerie.
- Enfin, le service visera l'obtention de la certification de niveau 1.

L'ensemble de ces projets s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, tant en matière de qualité des services rendus aux adhérents que de fiabilité des données transmises aux organismes de contrôle et aux partenaires.

Le Directeur

S. DOLEY

